

FP 26/12/16

MAZÈRES-LEZONS

Les sols de l'école maternelle seront changés pendant l'été

La dernière séance du conseil municipal pour l'année 2016 a notamment évoqué des travaux de changement des sols de l'école maternelle.

Le conseil a décidé la réalisation de la deuxième tranche des travaux de réhabilitation des sols de l'école maternelle, qui sera réalisée pendant les vacances d'été 2017. Il sollicite une subvention auprès de la députée de la circonscription au titre de la réserve parlementaire, ainsi qu'une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

→ **Indemnité de conseil au receveur municipal.** Le conseil municipal sollicite le concours du nouveau Receveur municipal de la trésorerie de Lescar, en poste depuis le 1er juillet 2016, pour assurer les prestations de conseil et décide de lui accorder l'indemnité correspondante au taux maximum.

De bois à 25€ le lot

→ **Ouverture des commerces le dimanche.** Le conseil municipal approuve les propositions de dates adoptées par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour les années 2016 et 2017. Il émet un avis favorable à la demande d'ouverture du Centre Leclerc de Mazères pour le dimanche 18 décembre.

→ **Coupe de bois 2017.** Le conseil arrête le nombre de coupes de bois pour l'année 2017. Quinze lots ont été constitués et seront vendus aux administrés au prix unitaire de 25 euros le lot.

→ **Contrat d'assurance contre les risques statutaires.** Le Conseil municipal décide d'adhérer aux deux contrats « groupes » proposés par le Centre de gestion pour s'assurer contre les risques statutaires liés à l'absentéisme du personnel communal. C'est la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) qui a été retenue comme assureur et la SOFCAP (Société française de courtage d'assurance du personnel) comme courtier gestionnaire. Ce nouveau contrat permettra à la commune de réaliser une économie de 1,05 % par rapport à l'ancien contrat pour le personnel titulaire et 1 % pour le personnel non titulaire.

Deux bungalows achetés

→ **Syndicat intercommunal du centre équestre de Narcastet.** A la suite du décès de Danielle Gullon Lopez, il convenait de désigner un élu pour compléter la représentation de la commune au sein du Conseil syndical du SIVU pour la gestion du centre équestre de Narcastet. Maryline Peyroulet fait acte de candidature. Elle est élue à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

→ **Bungalows pour les services techniques.** Le conseil municipal décide d'acquérir deux bungalows d'occasion pour permettre d'améliorer le stockage de matériel pour les services techniques dans l'attente d'une extension du bâtiment existant.

L'ensemble des décisions a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.